

MAIRIE DE FRETIGNEY ET VELLOREILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

Présents : Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Isabelle CETRE-LANGONET, Martine MOINE, Christian NOLY, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Claude-Anthony CRUCEREY, Régis RIVET, Jean-Marc MEUTERLOS.

Absents excusés : Christophe SIRGUEY, Thomas COLIN, Aurore AIGNELOT.

Absent : Patrick BARRAT

AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE DU CABINET DENTAIRE

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de l'avenant émis par l'entreprise SOLIHA Conception, maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité du cabinet dentaire, soit :

- Montant de l'Avant-Projet Définitif "A.P.D." à la date d'acceptation du devis, soit le 24 juin 2016 (montant initial 9000 € HT) = 26 434 € HT.
- Montant de la rémunération HT (montant initial forfait 1000 € HT + 675 € HT). Forfait 1000 € HT + 1982 €.

Le conseil municipal, après délibération, accepte l'avenant à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHE DES TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué pour les travaux de voirie 2017 entre la Communauté de communes et les communes ayant exprimé leur souhait.

Il donne lecture de l'analyse des offres et propose de retenir pour les travaux communaux l'offre de l'entreprise SAS JC Bonnefoy sise à Saône pour un montant total de 48 265.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Retient pour le marché de travaux de voirie communale 2017 l'offre de l'entreprise SAS JC Bonnefoy sise à Saône pour un montant de 48 265.50 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché de travaux de voirie communale 2017 et tous les documents s'y rapportant.

INDEMNISATION SUITE A MISE EN FOURRIERE D'UN ANIMAL ERRANT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la divagation d'un bouc dans les rues de Fretigney, elle a dû mettre l'animal en fourrière chez Mme BARRET (cf arrêté municipal du 22/05/2017).

Le bouc a été cédé à l'association O.A.B.A. (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs) en date du 13 juin 2017 (cf arrêté municipal du 07/06/2017). Afin d'indemniser les frais de fourrière à Mme BARRET pour les 23 jours (du 22/05 au 13/06/2017), Mme le Maire propose une indemnité forfaitaire de mise en pension de 5 €/jour. De plus, il convient d'effectuer une décision modificative budgétaire afin de passer cette dépense non budgétisée au BP2017.

Le Conseil Municipal après délibération :

- autorise Mme Le Maire à rembourser à Mme BARRET la somme de 115 € (23 jours x 5 €) pour les frais de mise en fourrière du bouc.

- accepte la modification budgétaire suivante :

FD : Compte 617 (011) : - 115 €

DI : Compte 6745 (067) : + 115 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative budgétaire afin de régulariser les écritures d'avance des travaux d'alimentation en eau potable sur Velloreille.

Le Conseil Municipal après délibération décide d'accepter la modification budgétaire suivante :

RI : Compte 238 (041) : + 4213.50 €

DI : Compte 2315 (041) : + 4213.50 €

SUBVENTIONS COMMUNALES 2017

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'octroi des subventions communales aux associations pour 2017.

Le conseil municipal, après délibération décide des subventions suivantes :

- ACCA..... 300 €
- ADMR DES 3 CANTONS..... 150 €
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS..... 500 €
- CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS 500 €
- ELIAD-FASSAD..... 150 €
- FNACA..... 150 €
- LES FRETONS ECOLE..... 300 €
- PETANQUE DES DHUYS..... 300 €
- PREVENTION ROUTIERE..... 150 €
- TENNIS FRETIGNEY..... 300 €

Soit un total de subventions accordées de : 2800 €

DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE

M. Christian TISSOT a été désigné référent ambroisie pour la commune.